

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

17

De votants

22

OBJET

Vente d'un bien immobilier communal sis au 1 rue des Tilleuls

Date de la convocation : 27/06/24

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean Luc, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle,
Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis,
M. Didier CARPENTIER qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc,
Mme MATS Anik qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles,
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Absente non représentée :

Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie

Secrétaire : M. RUCHOT Éric

VU Les articles L 2121-29 du C.G.C.T,

VU Les articles L 2241-1 et suivants du C.G.C.T, précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toutes cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11/03/2024 actant le projet de vente de cet immeuble.

CONSIDERANT que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé de la commune, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer une partie des projets communaux d'ordre public en cours et à venir,

CONSIDERANT l'estimation du bien faite par les services de France Domaine, en date du 22 février 2024,

CONSIDERANT la proposition d'achat reçue par M. le Maire, pour un montant de 95 000 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240704-04JUIL24_11-DE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les diagnostics obligatoires à la vente et notamment le diagnostic de performance énergétique ont été réalisés et démontrent que le bien nécessite des travaux importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

ACCEPTÉ la proposition d'acquisition faite à la mairie par M. ALLAME d'un montant de 95 000 € pour cette maison d'habitation située au 1 rue des Tilleuls à Maignelay-Montigny, appartenant au domaine privé de la commune.

AUTORISE M. le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires utiles à la vente et à signer tout acte s'y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 060-216003715-20240704-04JUIL24_11-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

